



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités
et des normes commerciales****Huitième session**

Genève, 26 et 27 (matin) juin 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté**

La session s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle XXII), le lundi 26 juin 2023 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

A. Débat général

3. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif.
4. Point du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) sur ses travaux.
5. Point du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) sur ses travaux.

* Les représentantes et représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/e/trade/sctcs-2023>. Les documents de session seront progressivement mis à disposition à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Trade/events/sctcs-2023>. Il convient de noter que, dans le cadre de ses efforts visant à organiser des réunions sans support papier, le secrétariat ne distribuera pas d'exemplaires papier des documents de réunion. Les représentantes et représentants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des salles de réunion du Palais des Nations, à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



B. Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe

6. Études de pays : Kirghizistan et République de Moldova.

C. Débat de haut niveau : Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et nouvelles questions à examiner

7. Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et suite donnée par les pays.

8. Intégration des questions relatives à l'économie circulaire dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

9. Intégration des questions relatives à l'économie numérique dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

D. Suite du débat général

10. Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique.

11. Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations.

12. Recommandations issues de l'évaluation, par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, des sous-programmes 4 et 6 de la Commission économique pour l'Europe.

13. Programme de travail :

a) État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023 ;

b) Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2025.

14. Questions diverses.

15. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Les représentantes et représentants sont invités à adopter l'ordre du jour provisoire.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CTCS/2023/1	Décision

Point 2. Élection du Bureau

2. Les représentantes et représentants seront invités à élire, pour un mandat de deux ans (2023-2025), un(e) président(e) et deux vice-président(e)s.

A. Débat général

Point 3. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif

3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte des questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif tenues depuis la dernière session.

Point 4. Point du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) sur ses travaux

4. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) rend compte de ses activités et de ses résultats au Comité directeur pour approbation. Les délégations auront la possibilité de demander des précisions et de formuler des observations sur les travaux du WP.6. Le Comité directeur est invité à approuver le rapport de la trente-deuxième session du Groupe de travail, ainsi qu'à examiner et à approuver le plan de travail du WP.6 et à le recommander au Comité exécutif pour approbation.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour examen ou approbation</i>
Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux de sa trente-deuxième session	ECE/CTCS/WP.6/2022/2	Décision
Programme de travail pour 2023 du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	ECE/CTCS/WP.6/2022/12	Décision
Mandat révisé du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	ECE/CTCS/WP.6/2022/11	Décision

5. En réponse à l'évaluation des activités du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) réalisée en décembre 2019 dans le cadre de l'évaluation des sous-programmes de la CEE (ECE/CTCS/WP.6/2019/4), dans laquelle il était proposé que le Groupe de travail examine et mette à jour son mandat, le Bureau a élaboré un mandat révisé, présenté dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/11, qui a été approuvé par le Groupe de travail à sa trente-deuxième session annuelle en 2022 (décision 13). Ce mandat contient un énoncé de mission clair et des objectifs généraux pour le WP.6. Une politique relative aux droits de propriété intellectuelle pour le WP.6 est en outre énoncée en annexe au document. Le mandat révisé du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation est présenté au Comité directeur pour approbation. Le Président du WP.6 présentera également les travaux en cours visant à élaborer des méthodes de travail pour le Groupe de travail.

6. À sa trente-deuxième session, le WP.6 a mis en place un réseau de points de contact comprenant des experts représentant le monde universitaire (professeurs, chercheurs, institutions), les organismes de normalisation et les États membres afin de favoriser la prise en compte de la normalisation dans leurs programmes de formation et de partager leurs expériences et les contenus de leurs programmes. Cette mesure répond à la deuxième recommandation de l'évaluation du WP.6 faite en décembre 2019

(ECE/CTCS/WP.6/2019/4). Le mandat de ce réseau de points de contact figure dans l'annexe du rapport sur les faits récents dans le cadre des initiatives sectorielles (ECE/CTCS/WP.6/2022/7).

7. À sa septième session, le Comité directeur s'est dit favorable à la création d'une équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre, qu'a par la suite approuvée le Comité exécutif, à sa réunion du 30 septembre 2022. L'équipe de spécialistes a tenu sa première réunion en décembre 2022, en s'appuyant sur les travaux de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre. Des Lignes directrices concernant l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (ECE/TRADE/472) ont été publiées en décembre 2022, et d'autres outils de renforcement des capacités sont en cours d'élaboration.

Point 5. Point du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) sur ses travaux

8. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) rend compte de ses activités et de ses résultats au Comité directeur pour approbation. Les délégations auront la possibilité de demander des précisions et de formuler des observations sur les travaux du WP.7. Le Comité directeur est prié d'approuver le rapport de la soixante-dix-septième session du Groupe de travail, ainsi que d'examiner et d'approuver son programme de travail pour 2023 et de le recommander au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour examen ou approbation</i>
Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-septième session	ECE/CTCS/WP.7/2022/2	Décision
Programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2023	ECE/CTCS/WP.7/2022/20	Décision

9. À sa soixante-dix-septième session, en 2022, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) a adopté trois nouvelles normes et quatre normes révisées, ainsi qu'une norme-cadre révisée pour les normes CEE-ONU relatives aux produits secs et séchés. Il a également adopté une nouvelle recommandation pour une série de petits fruits, qui s'applique à 12 espèces et variétés de fruits de petite taille poussant principalement dans des régions tropicales et subtropicales.

10. Le Groupe de travail a conçu et lancé un programme d'apprentissage en ligne sur les normes de qualité des produits agricoles et la réduction des pertes de denrées alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement en produits frais, qui est disponible sur le site Web de la CEE depuis la fin du mois de juin 2022. Les cours ne sont actuellement dispensés qu'en anglais, mais le WP.7 a l'intention de proposer à l'avenir une version dans d'autres langues de la CEE.

11. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux sur les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires et la durabilité en relation avec les normes, notamment en organisant une table ronde sur la prévention et la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires (le 15 novembre 2022, sous forme hybride, à Genève et en ligne), un séminaire sur la production de viande et l'élevage durables (le 29 septembre 2022, sous forme hybride, à Genève et en ligne) et en élaborant quatre brochures consacrées aux bonnes pratiques pour la récolte et la manutention après-récolte de quatre groupes de légumes.

B. Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Point 6. Études de pays : Kirghizistan et République de Moldova

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Étude de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce au Kirghizistan : grandes lignes et conclusions préliminaires	ECE/CTCS/2023/3	Décision
Étude de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en République de Moldova : conclusions et recommandations	ECE/CTCS/2023/4	Décision

12. Les représentantes et représentants seront informés des conclusions préliminaires et des recommandations formulées dans l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce au Kirghizistan. Cette étude a été élaborée en réponse à la demande de renforcement des capacités faite par la délégation du Kirghizistan à la septième session du Comité directeur en 2022.

13. Une approche sectorielle a été adoptée dans l'étude de la CEE. On y trouve une analyse des marchés d'exportation actuels et potentiels et des pratiques commerciales ainsi qu'une évaluation des besoins dans la perspective de la mise en conformité avec les normes de qualité des marchés ciblés. Les incidences des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce sur la réalisation des objectifs de développement durable sont soulignées et des recommandations orientées vers l'action sont formulées. L'étude vise à améliorer les possibilités d'exportation de certains produits agricoles du Kirghizistan.

14. Les représentantes et représentants seront également informés des conclusions et des recommandations formulées dans l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en République de Moldova, qui s'appuie sur une étude précédente menée par la CEE en 2017 (ECE/TRADE/433). L'étude a été élaborée en réponse à la demande de renforcement des capacités faite par la délégation de la République de Moldova à la septième session du Comité directeur en 2022.

15. L'étude examine en profondeur le cadre de facilitation du commerce en place en République de Moldova et vise à renforcer les mesures prises par le pays dans ce domaine à la lumière de ses engagements relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), notamment en encourageant la numérisation des procédures douanières aux frontières, qui pourrait générer des gains d'efficacité et avoir des retombées positives sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

C. Débat de haut niveau : Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et nouvelles questions à examiner

Point 7. Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et suite donnée par les pays

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et voie à suivre	ECE/CTCS/2023/5	Décision

16. À sa septième session, en 2022, le Comité directeur a remercié le secrétariat pour le travail accompli au fil des ans dans le cadre des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et lui a demandé d'établir un rapport de suivi sur les enseignements tirés de ces études et sur la voie à suivre (ECE/CTCS/2022/2, décision 2022-10).

17. Le secrétariat présentera les résultats de l'examen d'ensemble des études menées par la CEE depuis 2012. Dans ce cadre, il proposera également aux États membres de réfléchir à la manière de prendre en compte de nouveaux thèmes dans les prochaines études, notamment les questions relatives à l'économie circulaire (soixante-neuvième session de la Commission) et aux transformations vertes et numériques (soixante-dixième session de la Commission), l'objectif étant de veiller à ce que les pays en transition membres de la CEE disposent de moyens efficaces de faire face aux difficultés nouvelles et toujours plus grandes auxquelles ils font face dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

18. Les représentantes et représentants des pays dans lesquels la CEE a mené des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce auront l'occasion d'informer le Comité directeur des activités en cours ou prévues pour donner suite aux recommandations formulées dans les études de la CEE.

Point 8. Intégration des questions relatives à l'économie circulaire dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Intégration des questions relatives à l'économie circulaire dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce	ECE/CTCS/2023/6	Décision

19. À sa septième session, en 2022, le Comité directeur s'est félicité des travaux menés par le secrétariat sur l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles (ECE/CTCS/2022/2, décision 2022-02) et a demandé que l'on étudie la possibilité d'intégrer les questions relatives à l'économie circulaire dans les études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce (ECE/CTCS/2022/2, décision 2022-11).

20. En réponse à cette demande, le secrétariat présentera une proposition contenant différentes possibilités d'intégration des questions relatives à l'économie circulaire dans les études dictées par la demande. On y expose plusieurs approches pouvant contribuer à renforcer la cohérence des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation dans le cadre de la promotion de la transition vers l'économie circulaire.

Point 9. Intégration des questions relatives à l'économie numérique dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Intégration des questions relatives à l'économie numérique dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce	ECE/CTCS/2023/7	Décision

21. À la septième session du Comité directeur en 2022, plusieurs États membres ont exposé leurs besoins en matière de renforcement des capacités concernant les questions relatives au commerce numérique évoquées dans les études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. En réponse à ces demandes, et compte tenu du thème de la soixante-dixième session de la Commission (les transformations numériques et vertes pour le développement durable dans la région de la CEE), le secrétariat présentera des propositions sur la façon dont les questions relatives à l'économie numérique pourraient être intégrées dans les travaux menés dans le cadre des études.

22. Face aux avancées de la numérisation et de l'automatisation, la gouvernance du commerce numérique est devenue un élément essentiel de l'élaboration des politiques commerciales. En s'appuyant sur l'analyse des évolutions récentes, le rapport du secrétariat présente des propositions sur la manière dont les études de la CEE peuvent intégrer ces nouvelles questions à l'avenir.

D. Suite du débat général

Point 10. Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique	ECE/CTCS/2023/8	Décision

23. Les représentantes et représentants seront invités à approuver les sections du rapport du sous-programme Commerce consacrées aux activités de renforcement des capacités et d'assistance technique réalisées depuis la dernière session. Les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sont présentées à titre purement informatif. Les délégations seront également invitées à exposer leurs besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique de la CEE, s'agissant en particulier de la réalisation d'études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et des activités entreprises pour donner suite aux études existantes. Le débat sera axé sur les priorités des États membres et sur la manière dont le sous-programme Commerce pourrait concourir à répondre à ces besoins, en se fondant sur l'expérience acquise et en fonction des fonds extrabudgétaires mis à disposition.

Point 11. Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur la coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations	ECE/CTCS/2023/9	Décision

24. Le secrétariat rendra compte de la collaboration en cours avec d'autres organisations internationales.

25. Des représentantes et représentants d'autres organisations internationales seront invités à présenter les domaines dans lesquelles ces dernières pourraient collaborer avec le Comité directeur, ainsi que les activités en cours ou prévues intéressant les délégations.

26. Un débat sera engagé sur les domaines de collaboration potentiels entre le Comité directeur, d'autres organes de la CEE et des organisations internationales.

Point 12. Recommandations issues de l'évaluation, par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, des sous-programmes 4 et 6 de la Commission économique pour l'Europe

27. En 2022, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations Unies a évalué la pertinence, l'efficacité, la cohérence, la viabilité et l'intégration des questions transversales dans les sous-programmes 4 : Coopération et intégration économiques, et 6 : Commerce de la Commission économique pour l'Europe pour la période 2018-2021. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme d'évaluation périodique par le secrétariat de l'ONU de certains aspects de ses activités. Les représentantes et représentants seront informés des principales conclusions et recommandations de l'évaluation concernant le sous-programme 6, de la suite qui leur est donnée par la direction et des plans de mise en œuvre des recommandations pertinentes.

Point 13. Programme de travail

a) État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023

28. Le secrétariat fera rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail en cours.

b) Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2025

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024	ECE/CTCS/2023/10	Décision
Aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2025	ECE/CTCS/2023/INF.1	Décision

29. Le secrétariat présentera le projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024. Le document est fondé sur le projet de plan-programme proposé pour 2024, qui a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en janvier 2023 dans le cadre du projet de budget-programme de la CEE pour 2024 et soumis pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-huitième session. Le projet de programme de travail a été établi selon le format annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267 adoptée le 30 décembre 2022. Les représentantes et représentants seront invités à adopter le programme de travail et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sont présentées à titre purement informatif.

30. À sa réunion du 5 mars 2021, le Comité exécutif a adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document d'information 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité directeur sera invité à examiner aussi l'aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2025 (ECE/CTCS/2023/INF.1) et, s'il y a lieu, à formuler des recommandations sur ces éléments. Il sera tenu compte des recommandations approuvées par le Comité directeur et incluses dans ses décisions dans le projet de plan-programme du sous-programme Commerce pour 2025.

Point 14. Questions diverses

31. Le Comité directeur approuvera les dates de sa prochaine session, qui restent à confirmer.

Point 15. Adoption du rapport

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport de la session	ECE/CTCS/2023/2	Décision

32. Les représentantes et représentants adopteront le rapport de la huitième session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, où figureront les décisions prises à l'issue des délibérations.

III. Calendrier provisoire

<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Description</i>
26 juin 2023		
10 heures-10 h 5	1	Adoption de l'ordre du jour
10 h 5-10 h 15	2	Élection du Bureau
	A	Débat général
10 h 15 -10 h 30	3	Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif
10 h 30-11 heures	4	Point du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) sur ses travaux
11 heures-11 h 30	5	Point du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) sur ses travaux

<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Description</i>
	B	Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe
11 h 30-13 heures	6	Études de pays : Kirghizistan et République de Moldova
	C	Débat de haut niveau : Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et nouvelles questions à examiner
15 heures-16 heures	7	Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et suite donnée par les pays
16 heures-17 heures	8	Intégration des questions relatives à l'économie circulaire dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce
15 heures-18 heures	9	Intégration des questions relatives à l'économie numérique dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce
27 juin 2023		
	D	Suite du débat général
10 heures-10 h 45	10	Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique
10 h 45-10 h 15	11	Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations
11 h 15-11 h 45	12	Recommandations issues de l'évaluation, par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, des sous-programmes 4 et 6 de la Commission économique pour l'Europe
11 h 45-12 h 15	13	Programme de travail
	a)	État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023
	b)	Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2025
12 h 15-12 h 30	14	Questions diverses
12 h 30-13 heures	15	Adoption du rapport